

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE 11 OCTOBRE 2018 À 11h00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 5 octobre 2018 et par avis publics affichés le 9 octobre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier et M. Alain St-Louis formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire
Le directeur général, M.Pascal Caron était aussi présent.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Martin Tassé et M. Peter L. Vénézia

180135 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION TREMBLANT
ATTENDU QUE les municipalités de Brébeuf, Arundel et Montcalm souhaitent renouveler le mandat de la technicienne en loisirs;
ATTENDU QUE cette technicienne en loisirs a pour objectif, entre autres, d'organiser des activités pour les jeunes Brégeois;
ATTENDU QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés;
ATTENDU QUE la municipalité accueille sur son territoire certaines familles ayant des moyens financiers limités;
ATTENDU QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir, à l'ensemble de ces jeunes, la possibilité de pouvoir pratiquer des activités;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE de présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois et de nommer la technicienne en loisirs, à titre de personne en charge pour la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

180136 POURSUITE DU PROJET D'UNE RESSOURCE EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL – RÉOLUTION D'INTENTION
ATTENDU QUE les municipalités de Montcalm, Arundel et Brébeuf se partagent une ressource en loisir depuis avril 2017;
ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf est satisfaite des services obtenus par cette ressource ;
ATTENDU QUE les coûts demeureront répartis selon l'entente signée par chacune des municipalités ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf confirme son intérêt à poursuivre de participer à ce projet pour l'année 2019.

ADOPTÉE

180137 ADJUDICATION DU CONTRAT – RECHARGEMENT MONTÉE LAURENCE
ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour la réalisation de travaux de rechargement sur une partie de la Montée Laurence;
ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et que toutes les soumissions sont conformes, aux montants suivants (montants avant taxes);
Excavation R.B.Gauthier inc. 20.115 \$
Excavation Miller 2014 25.845 \$
Gilbert P.Miller et fils ltée. 25.620 \$
ATTENDU QUE la soumission déposée par Excavation R.B.Gauthier inc. est la plus basse;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf octroie le contrat à Excavation R.B.Gauthier inc conformément à leur soumission déposée le 4 octobre 2018;
QUE ces travaux soient imputés au poste budgétaire Activités d'investissement Réfections majeures 2304000710;
D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour payer partie ou l'entier de cette dépense.

Et s'il y a lieu du fonds local réservé à l'entretien des voies publiques, des revenus de taxation annuels et/ou du surplus libre du fonds général.

ADOPTÉE

180138 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général